

Prestations de conseil en aménagement du territoire et procédures de permis de construire

Aux communes membres de Jura bernois.Bienne

La complexité des procédures en aménagement du territoire et permis de construire est de plus en plus problématique pour les communes et plusieurs d'entre elles ont sollicité Jb.B pour les soutenir concrètement.

Aussi, Jb.B a l'avantage de proposer à ses communes membres les prestations de soutien ci-contre :

- Appui à la gestion des permis de construire (aspects techniques et juridiques) ;
- Accompagnement de la mise en œuvre des plans d'aménagement locaux, des zones à planification obligatoire et des plans de quartier ;
- Traitement de la première partie des examens préalables (selon art. 59 al.1a LC) ;
- Autres prestations de conseil, par exemple : l'organisation de séances d'information, la conception de démarches participatives, l'accompagnement de concepts, ...
- Autres appuis ponctuels sur des questions particulières d'aménagement et de gestion du territoire ou génie urbain.

N'hésitez donc pas à prendre contact avec notre association pour vous soutenir dans votre gestion du développement territorial. ► ► ► ►

Les contacts initiaux sont gratuits et ensuite nos prestations seront facturées à un tarif horaire préférentiel de 80 francs de l'heure.

André Rothenbühler, directeur de Jb.B,
032.492.71.30 – andre.rothenbuhler@jb-b.ch

Marcel Baerfuss, chargé de projets AT,
032.492.71.30 – marcel.baerfuss@jb-b.ch